

**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité*

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Préfecture
de La Savoie

Groupement Prévention
Dossier suivi par : Cne Y. REY

Saint Alban Leysse, le 08/12/2024

CSA ST JEAN DE MAURIENNE PLÉNIÈRE

**RAPPORT DE VISITE N° 19
en date du 13/12/2024**

REFERENCES

Visite : Visite périodique du 26/11/2024
N° d'urbanisme:
Date de visite antérieure : 09/12/2021
N° de l'établissement : 306E0029

DESIGNATION

Commune : VALLOIRE
Activité / Raison sociale : CVL DES ECLÉS
EX CVL ECLAIREURS DE FRANCE
Adresse : LES VERNEYS
Propriétaire : ASSOCIATION DES ECLAIREURS DE FRANCE
Exploitant : ASSOCIATION DES ECLAIREURS DE FRANCE
N° de téléphone : 04.79.59.02.16

CLASSEMENT

Calcul de l'effectif	PUBLIC :	154	Dont hébergement :	154
	PERSONNEL :	15	TYPES :	RH,
	TOTAL :	169	CATEGORIE :	4°

Personnes présentes, membres du groupe de visite	Autres personnes présentes
- M., Maire (ou son représentant) - Cne Y. REY, préventionniste	- M. - -

X. DÉCISION DE LA COMMISSION :

La commission, après avoir pris connaissance du rapport de visite qui lui a été présenté, émet un avis favorable à la poursuite de l'activité de l'établissement.

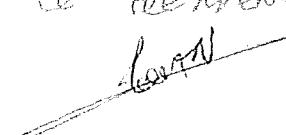
Il appartient au maire de la commune de transmettre ce procès-verbal au propriétaire ou à l'exploitant.

Il appartient à l'exploitant ou au propriétaire de satisfaire au plus tôt aux prescriptions du présent rapport.

Conformément à l'article GE 4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, cet établissement doit être visité périodiquement tous les 3 ans par la commission de sécurité.

Il appartient au maire de la commune de demander la visite de l'établissement.

Le PRÉSIDENT



Nicolas CLÉMENT
Secrétaire Général
sous-préfecture de
Saint-Jean-de-Maurienne